

Cahier des charges pour une prestation technique de diffusion de films dans le cadre d'une opération d'événementiels en 2027

1. Le contexte général de la demande

Organisée depuis plus de 20 ans par la direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud, l'opération « Un été au ciné » proposait une trentaine de projections gratuites de films, à destination des enfants, adolescents et familles. L'objectif étant de permettre en priorité aux spectateurs éloignés des salles d'accéder au 7ème art, dans une ambiance conviviale en leur proposant des films récents ayant rencontré un vif succès auprès du public des salles de cinéma, et également de découvrir des courts-métrages de fiction calédoniens.

En 2024, l'opération a évolué, et il a été décidé d'associer animations et diffusions de films, sur certaines séances. Les animations avaient alors été composées de spectacles (théâtre, danse, etc.), et d'initiations d'activités sportives, culturelles ou de loisirs pour des publics de tous âges.

En 2025, l'opération n'avait pas pu être reconduite.

En 2026, elle a de nouveau pu voir le jour, sous un format réduit avec seulement deux projections et sous un autre nom : « **Une toile sous les étoiles** ».

Pour l'année 2027, l'opération récupère son titre initial, **UN ETE AU CINE** pour laquelle il est souhaité de proposer deux projections par semaine (mercredi / samedi) pour la zone de Nouméa / Grand Nouméa, ainsi qu'une projection par semaine (vendredi) dans les communes de l'intérieur, sur 6 semaines et demi. Des animations seront également proposées, mais uniquement en amont des projections du samedi.

La présente consultation est conduite par la direction de la culture, de la jeunesse et des sports représentée par son directeur, monsieur Paul-Antoine Grangeon.

2. La demande

a. Objet de la consultation

L'objet de la prestation est de réaliser la projection des films programmés dans les communes de Nouméa, du Grand Nouméa et de l'intérieur de la province Sud (projections numériques ou en Blu-Ray), qui aura lieu **du mercredi 6 janvier à samedi 20 février 2027**.

Les événements se dérouleront sur les communes de :

- Nouméa et du Grand Nouméa,
- Communes de l'intérieur (*Thio, Moindou, Bourail, Poya, Boulouparis et Ile des Pins*),

(Calendrier de l'évènement en annexe)

a. Eléments constitutifs de l'objectif général

Pour cette opération, il conviendra de définir les points suivants :

- Les coûts de projection numérique et en Blu-ray (pour les projections sur les communes de l'intérieur) par séance en fonction des lieux – quatre lots sont différenciés ci-dessous.
- La communication de l'évènement dans les villages et les tribus des communes de l'intérieur avant l'installation technique le jour de la projection : annonces par messages sonores depuis le véhicule du prestataire, pour informer la population quant au lieu et horaire de la projection du soir, titre du film, gratuité.
- Les coûts d'annulation :
 - avant la mise en œuvre du montage technique, si le transport sur le lieu de projection a été effectué ;
 - si le montage du matériel technique a été réalisé.
- Le format de projection numérique et/ou en Blu-ray / séance

Lot n° 1 : NOUMEA – GRAND NOUMEA

Les lieux définis pour cet évènementiel sont les suivants :

- Nouméa :
 - Château Hagen ;
 - Receiving - Parc Georges Brunelet ;
 - Parc Zoologique et Forestier ;
 - Plage du Méridien ;
 - Terrain Lagarde de Magenta ;
 - Centre d'Activité Nautique (projection sur l'eau) ;
 - Terrain de foot de la Vallée du Tir ;
 - Pôle jeunesse ;
- Grand Nouméa :
 - Commune de Dumbéa : Centre Aquatique Régional de Dumbéa, Parc Fayard ;
 - Commune du Mont-Dore : lieu à définir avec la Mairie ;
 - Commune de Paita : lieu à définir avec la Mairie ;

Certaines séances nécessitent un dispositif particulier à identifier en amont par un repérage sur site, notamment pour les lieux d'ouverture et de clôture et également pour le parc Georges Brunelet, Centre Aquatique Régional de Dumbéa, l'Ile aux Canards, l'Ile des Pins.

Les séances sur Nouméa et Grand Nouméa regroupent un public oscillant en moyenne entre 200 et 900 personnes.

Chaque séance débutera à 19h15.

Les séances du samedi seront précédées d'une animation ou d'un spectacle.

Lot n° 2 : COMMUNES DE L'INTERIEUR

- 6 évènements sur les communes de l'intérieur de la province Sud - lieux à définir en concertation avec les communes concernées :

- Moindou ;
- Bourail ;
- Thio ;
- Poya ;
- Boulouparis ;

Ces séances regroupent un public variant entre 40 à 200 spectateurs.

Chaque séance débutera à 19h15.

Lot optionnel n°1 : ILE AUX CANARDS

La capacité maximale d'accueil de public sur ce site est fixée à 400 personnes.

La proposition financière doit comporter le nombre de trajets en bateau nécessaire au transport du matériel.

Pour cette séance uniquement, il sera demandé d'installer **un écran LED**.

Le volume de décibels sera défini ultérieurement afin de ne pas déranger la faune du site.

Lot optionnel n°2 : ILE DES PINS

Le lieu reste encore à définir avec la mairie de l'Ile des Pins.

La proposition financière doit comporter les couts de transport du matériel.

Les repérages sur site s'organiseront avec le service provincial référent.

Pour chacun des lots, le prestataire indiquera :

- les besoins en personnel ;
- la taille et le type d'écran (dimension d'un minimum de 10 x 6 mètres pour le lot n°1 ainsi qu'un écran LED, et d'un minimum de 5 x 3 mètres pour le lot n°2, si les conditions de projection le permettent, écran LED lot optionnel Ile aux Canards) ;
- les caractéristiques techniques :
 - du matériel de projection selon les sites de projection ;
 - du matériel de sonorisation en indiquant le nombre d'enceintes ;
- le prix de la séance de projection (sans les droits de diffusion) ;

Pour des raisons de sécurité du public, le prestataire devra prévoir un système de protection des clous d'haubanage (proches de l'écran de projection).

Nota Bene : le prestataire s'engage à assurer les séances de projection en cas de reports de dates.

3. Le délai de réalisation de la prestation

Le délai de réalisation de la prestation s'étend jusqu'à la fin de l'opération, période de bilan y compris. Le délai courra à compter de la notification de la commande.

4. La forme de l'offre

Les candidats feront une offre en un exemplaire format papier ou numérique qui comprendra :

- le présent cahier des charges paraphé et signé par le candidat,
- une note exposant :
 - la compréhension de la commande ;
 - la démarche et la méthodologie ;
 - le phasage de la réalisation ;
 - et le cas échéant, toute proposition pour en améliorer les contenus et résultats attendus ;
- une offre de prix global et non révisable, accompagnée du détail de son estimation. Des modalités de paiement seront proposées. Elles seront rediscutées et finalisées avec le candidat retenu ;
- le planning de réalisation et le délai ;
- les justificatifs concernant la régularité administrative et fiscale du prestataire ;
- des exemples d'autres prestations réalisées dans le cadre de programmation d'événementiels.

Les candidats seront engagés par leur offre pour une durée de 30 jours courant à compter de la date de clôture du présent appel à candidature.

Les candidats peuvent répondre en lot séparé ou sur la totalité de la consultation.

La province Sud se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel à candidatures.

5. La date et le lieu de remise de l'offre

Les candidatures devront parvenir par envoi courriel à : dcjs.administratif@province-sud.nc ou par courrier à l'adresse postale de la direction de la culture, de la jeunesse et des sports (BP L1 – 98849 Nouméa Cedex), au plus tard le **30 septembre à 16h**.

6. La communication pendant la phase de consultation

Pendant la phase de consultation, la communication avec le maître d'ouvrage est possible mais doit rester limitée en fréquence et concerner d'éventuelles clarifications du cahier des charges.

Le contact est le suivant : tournages@province-sud.nc, Bureau d'accueil de tournages de la Direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'auditionner les candidats présélectionnés.

7. Le choix du prestataire et le planning de lancement

Une note sur 10 sera attribuée à chaque offre individuellement selon la qualité de la prestation. Pour le jugement des offres, il sera tenu compte des critères pondérés suivants :

Critères de jugement des offres	Pondération
Prix de la prestation	60%
Qualité de l'offre : valeurs techniques • Prise en compte des éléments du cahier des charges, compréhension de la commande • Méthodologie proposée • Références et expériences du prestataire	40%

La province Sud se réserve le droit de demander aux candidats lors du jugement des offres de fournir :

- toutes justifications permettant de vérifier ou compléter les données relatives aux critères ci-dessus,
- des sous-détails de tout ou partie des prix unitaires ou forfaitaires.

L'objectif de la direction de la culture, de la jeunesse et des sports de la province Sud est de prendre sa décision au plus tard le **14 octobre 2027** et de lancer la prestation à compter de la notification de la commande.